



Compte-rendu de l'atelier environnement destiné aux partenaires, professionnels et associations

***Le mardi 30 mai 2023, Salle du Conseil
communautaire, Le Bourg d'Oisans***



Informations pratiques

Lieu : Salle du Conseil communautaire, rez-de-parc, 1, bis rue Humbert, 38520 Le Bourg d'Oisans

Date : Mardi 30 mai 2023, de 9h45 à 12h

Organisateur : Communauté de communes de l'Oisans

Ordre du jour

- Alimenter les réflexions sur le volet environnemental du SCoT par la vision des associations locales, des entreprises et des partenaires techniques

Participants

NOM Prénom	Organisme
<i>IOHNER Christophe</i>	Enedis
<i>CHARPENTIER Francis</i>	Mountain Wilderness
<i>PEREIRA José</i>	Fédération de Pêche de l'Isère
<i>LESTY Marc</i>	Association Daurienchons
<i>VIAL Denis</i>	Collectif « Non à la liaison »
<i>GLENAT Gilles</i>	Collectif « Non à la liaison »
<i>TROFIMOFF Michel</i>	Association Daurienchons
<i>SALVATORI Erick</i>	ONF
<i>GIRARD Didier</i>	Président APAO
<i>ROCHAS Yvan</i>	Président du C.A.F. Pays d'Oisans
<i>NEIRINCK Vincent</i>	Mountain Wilderness
<i>KERGUELEN Yann</i>	Oisans Tourisme
<i>DANNOUX Tiphaine</i>	Chambre d'Agriculture 38
<i>ROMANG Thibault</i>	Chambre d'Agriculture 38
<i>THONON Daniel</i>	LPO AuRA
<i>LENAS Manuel</i>	EDF Hydro / une rivière, un territoire

Acronymes

SCoT : Schéma de cohésion territoriale

PAS : Projet d'aménagement stratégique

CCO : Communauté de communes de l'Oisans

EnR : Energies Renouvelables

Compte-rendu de l'atelier

INTRODUCTION :

Après s'être installés par table de travail en fonction des thématiques choisies lors de leur inscription, les participants ont été accueillis par les élus communautaires afin d'introduire ce temps d'échange et de travail.

L'atelier est co-organisé par le bureau d'études Environnement du SCoT INDDIGO et par le bureau d'études de concertation NALISSE. Les personnes suivantes de la CCO participent également au bon déroulé de l'atelier :

- Maud BALME : Direction du pôle aménagement du territoire et environnement
- Anaïs JACQUET : Chargée de mission transition écologique

PRESENTATION DU CONTEXTE DU SCoT :

Sont présentés les axes du PAS ainsi que les orientations et objectifs pour l'axe n°1 intitulé « Un territoire préservé pour un cadre de vie de qualité ».

Il s'agit bien là de **présenter la stratégie proposée** par les élus pour le territoire de l'Oisans. Les éléments issus de la concertation à venir permettront d'avoir **des retours et avis** qui permettront **d'affiner les éléments de stratégie présentés**.

La présentation powerpoint diffusée lors de l'atelier sera jointe à ce compte-rendu.

Focus sur la concertation prévue

La CCO a défini les modalités de concertation suivantes, afin d'impliquer largement les acteurs locaux :

- 3 réunions publiques sont organisées – la 1^{ère} a eu lieu le 04/04/2023 et la seconde est prévue le 27/06/2023
- 3 ateliers thématiques sont également prévus :
 - Le premier sur le thème de l'environnement qui s'est déroulé le 05/04/2023
 - Le deuxième atelier sur le « Cadre de vie » du territoire, prévu le 13 juin 2023 de 10h30 à 12h30
 - Le dernier, le 13 juin de 14h à 16h, sur le thème de l'économie, de l'agriculture, de la sylviculture et du tourisme.

Un site internet a été créé spécifiquement afin de partager les informations sur l'avancée du SCoT et de mettre à disposition les documents au fur et à mesure : www.oisans2040.fr

Des outils de concertation en ligne sont également disponibles afin de laisser un message, remplir des questionnaires sur l'habitat, les paysages et la diversification du tourisme.

ATELIER PARTICIPATIF :

Après la présentation de la stratégie, les participants ont été questionnés sur leurs pratiques actuelles et sur ce qu'ils aimeraient voir en place pour faire avancer les actions sur les thématiques suivantes :

- **L'Oisans dans la transition énergétique** : réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables
- **La préservation et la mise en valeur de la biodiversité et des paysages** : gestion des flux touristiques, trames vertes et bleues, sensibilisation, valorisation des paysages, du patrimoine bâti
- **Une dynamique de valorisation des ressources naturelles locales** dans le respect de pratiques durables : gestion de l'eau, de la forêt, des ressources du sol
- **Un territoire qui gère ses contraintes pour la qualité de vie des habitants** : gestion des risques naturels et technologiques, gestion des déchets (thématique non traitée par faute de participant).

Ci-après, ce compte-rendu fait état des réponses données par les groupes pour chaque situation.

RESTITUTION :

Table 1 : L'Oisans dans la transition énergétique

Tout d'abord les participants soulignent l'importance du fort enjeu sur les résidences secondaires concernant la rénovation des logements (74% des logements). Les résidents secondaires doivent être inclus dans la concertation : la communication doit être améliorée pour les capter.

Orientation 1 - Objectif 2 : Mobilité :

Pour le titre de l'objectif 2 de l'orientation 1 :

- Ne pas parler seulement de mobilité « décarbonée » mais aussi des transports collectifs : bus, CHNS (Car à Haut Niveau de Service), ...
- Faire ressortir l'enjeu d'accès au territoire dans le titre.

Il est demandé d'intégrer au schéma stratégique de mobilité Livet-et-Gavet (trait jaune sur le schéma).

L'enjeu d'accès au territoire est un enjeu de coopération avec la Région et la métropole grenobloise. A faire ressortir.

La liaison inter massif : elle apparaît sur une carte présente dans le PAS. C'est donc bien un projet étudié au sein du SCoT. C'est un objectif touristique et non de transport. Pour qui, pour quoi, quelle est la pérennité du ski, quelles alternatives ?

Sur la micro-hydraulique : la micro-hydraulique est peu réalisée sur les cours d'eau, on doit plutôt chercher à les préserver. Il vaudrait mieux en revanche envisager le turbinage des réseaux.

Critique générale des participants à cet atelier : le PAS propose des solutions techniques sans changement du modèle économique basé sur le tourisme du ski. Or la pérennité du ski est à questionner. Le PAS ne met pas en évidence d'alternative, ni quelle est l'orientation du territoire concernant le tourisme lié au ski. Le modèle économique a des impacts sur l'environnement. Il est noté

que l'orientation du tourisme doit être pensée sur une année entière et non pas uniquement pour l'hiver.

Les participants à l'atelier expriment la volonté de travailler sur une gouvernance permanente comme cela est effectué à Chamonix qui a mis en place une commission consultative composée d'1/3 d'élus, 1/3 de professionnels et 1/3 d'associations.

Table 2 : La préservation et la mise en valeur de la biodiversité et des paysages

Le constat est fait tout d'abord que le PAS est beaucoup trop général. Les objectifs sont nationaux, on ne ressent aucune ambition particulière pour le territoire. Cette ambition devrait être précisée.

Il est rappelé que la biodiversité est très dépendante de l'activité touristique.

La liaison inter massif apparaît dans ce document, à l'étude, dans une cartographie. Les participants à l'atelier ont bien argumenté leur opposition à ce projet qui aurait des répercussions fortes sur la biodiversité et le paysage.

Les ascenseurs valléens sont à étudier au cas par cas. Si certains s'avèrent pertinents (Bourg d'Oisans – l'Alpes d'Huez, sous réserve des impacts environnementaux, d'autres le sont moins (le Freney – les 2 Alpes).

Les avis sont nettement défavorables au développement des microcentrales en raison de leur impact écologique. Une très grande vigilance est nécessaire sur les débits réservés.

Les retenues collinaires prévues apparaissent comme un « acharnement thérapeutique », une fuite en avant. Les impacts sur le paysage et la biodiversité seront très élevés. Le risque est d'y développer des nouvelles activités touristiques liées à l'eau. Or on est en montagne, ce n'est pas là qu'il faut développer ça.

Enfin, une attention devrait être apportée sur l'équilibre entre les résidences permanentes et secondaires et porter un œil sur les refuges et les habitats isolés, spécificités du territoire.

Table 3 : Une dynamique de valorisation des ressources naturelles locales

Il est d'abord rappelé l'importance de la préservation des sols.

La question des plantes invasives (espaces végétales exotiques envahissantes) a été évoquée : les agriculteurs concernés par ces invasions ont du mal à les gérer. Il est précisé que les activités telles que le VTT favorise l'implantation d'espèces invasives du fait de l'ouverture du sol par la répétition des passages. Une aide de la Communauté de communes est sollicitée pour préserver les pâturages.

En ce qui concerne la forêt on a commencé à s'adapter au changement climatique en replantant des espèces plus résistantes. On a créé des voies d'accès et des pistes.

En prévision de la préservation de la ressource forestière vis-à-vis des incendies il faut envisager l'entretien des pistes pour l'accès par les camions pompiers.

Le regroupement des propriétaires privés est également souhaité pour favoriser l'exploitation.

Les microcentrales hydrauliques sont en développement.

Pour les eaux pluviales on devrait obliger à les récupérer dans les bâtiments.

S'est posée la question de récupérer l'énergie des eaux usées descendant des stations à Aquavallée.

Le couvert végétal est à conserver au maximum.

La création de « brigades vertes » pour informer et veiller, en particulier, les foyers de développement des plantes invasives a été évoquée.

2 façons de développer l'utilisation du bois sont citées :

- Initier l'action par la CCO via l'animation, la vulgarisation.
- Structurer la demande, en implantant par exemple des réseaux de chaleur au bois-énergie pour valoriser les ressources locales, avant de développer l'offre.

CONCLUSION :

En conclusion, l'ensemble des participants ont été remerciés pour leur implication.

Il a été rappelé qu'ils pouvaient participer à la suite des ateliers sur le « Cadre de vie » du territoire (13 juin 2023 de 10h30 à 12h30 au gymnase d'Allemond) et sur l'économie, l'agriculture, la sylviculture et le tourisme (13 juin, également de 14h à 16h au gymnase d'Allemond).

De même il est possible de faire des retours par mail sous un mois (l.marques@ccoisans.fr).

Sont rappelés les outils de concertation qui seront accessible en ligne courant juin 2023 ainsi que la présence du bus Oisans du futur dans les communes de l'Oisans du mois de juin 2023 au mois de septembre 2023.